

La grippe Influenza



Mise à jour : septembre 2014

GUIDE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE À L'INTENTION DES PHARMACIENS 2014

Pour plus de renseignements, allez au combattezagrippe.ca
et au immunize.ca



ASSOCIATION DES
PHARMACIENS
DU CANADA

CANADIAN
PHARMACISTS
ASSOCIATION



Immunize
Immunisation Canada
immunize.ca

Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction | 3 |
| Tenue d'une clinique de vaccination antigrippale — calendrier suggéré | 4 |
| La grippe en quelques mots : le virus et le vaccin | 5 |
| Tableau 1. Sommaire des vaccins antigrippaux | 7 |
| Critères pour cibler les patients à risque élevé de complications liées à la grippe | 8 |
| Que faire à propos des allergies aux œufs et entreposage des vaccins | 9 |
| Liste de vérification pour l'administration d'un vaccin | 10 |
| Administration d'un médicament injectable par un pharmacien — règlements par province | 11 |
| FAQ pour les patients | 12 |
| Annexe A — Liste des médicaments indiquant que le patient présente un risque élevé | 14 |
| Annexe B — Guide des ressources sur la vaccination contre l'influenza | 15 |


Avertissement

Conformément aux lois de certaines provinces et ou de certains territoires, les professionnels de la santé doivent recevoir le consentement éclairé de chaque patient avant l'administration du vaccin antigrippal. Veuillez consulter les organismes de réglementation de votre province ou territoire pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Introduction

Les pharmaciens sont appelés à jouer un rôle critique pour aider les patients durant la saison de la grippe, qu'il s'agisse d'administrer un vaccin, de sensibiliser à la vaccination ou de vendre le vaccin. Selon la province et l'ampleur du champ d'exercice autorisé, le but visé par tous les pharmaciens à titre de fournisseurs de soins primaires est de faciliter l'accès du patient aux soins. Pour ce faire, il faut une certaine adaptabilité, car faciliter l'accès varie d'un patient à l'autre selon ses besoins particuliers et selon l'offre de services : cliniques de vaccination sur rendez-vous ou sans rendez-vous, recommandation de ressources de vaccination. Bien qu'il appartient à chaque pharmacie de déterminer les services à offrir, le présent guide a été conçu pour s'adapter à la plupart des milieux de soins communautaires.

Les recommandations formulées dans le guide sont fondées sur la **Déclaration sur la vaccination antigrippale pour 2014-2015** du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI). Élaboré par l'Association des pharmaciens du Canada (APhC) en collaboration avec Immunisation Canada, ce guide vous procurera, nous l'espérons, les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de vos patients pendant la saison de la grippe. Le Guide des ressources sur la vaccination contre l'influenza, annexé au présent document, dresse la liste des ressources provinciales pouvant répondre aux besoins propres à votre province et vient compléter le présent guide.



FAITES UN CHOIX SANTÉ...
Protégez-vous et ceux
qui vous entourent.
**FAITES-VOUS VACCINER
CONTRE LA GRIPPE!**

Tenue d'une clinique de vaccination antigrippale

Calendrier suggéré

| | |
|--|---|
| AOÛT À SEPTEMBRE | <ul style="list-style-type: none">• Évaluez si vous disposez des ressources nécessaires pour assurer la tenue d'une clinique de vaccination contre la grippe. Pensez au local et à la disponibilité du personnel.• Si vous prévoyez administrer le vaccin antigrippal vous-même, fixez la date et l'heure de la clinique de vaccination. Assurez-vous de disposer de toute la documentation et de toutes les informations requises, y compris les formulaires de consentement du patient et les formulaires d'exonération de responsabilité de même que des procédures sur les mesures en cas d'anaphylaxie, les blessures causées par les aiguilles et l'entreposage conforme à la chaîne du froid.• Si vous n'êtes pas autorisé à administrer les vaccins, entrez en contact avec une agence locale d'infirmières pour fixer la date et l'heure de la clinique de vaccination (l'agence doit fournir le schéma posologique, les formulaires de consentement du patient et tout formulaire d'exonération de responsabilité en plus d'administrer les vaccins). |
| SEPTEMBRE ET DURANT LA SAISON GRIPPALE | <ul style="list-style-type: none">• Ciblez les patients qui présentent un risque élevé lorsqu'ils viennent chercher leurs médicaments ou renouveler leurs ordonnances. |
| SEPTEMBRE JUSQU'À LA DATE DE LA CLINIQUE | <ul style="list-style-type: none">• Encouragez les patients à prendre rendez-vous.• Apposez des vignettes autocollantes de rappel à propos de la vaccination sur tous les flacons de médicaments et glissez des rappels dans tous les sacs de médicaments d'ordonnance (gabarits en ligne).• Effectuez des consultations téléphoniques auprès des patients à risque élevé – parlez-leur des avantages du vaccin et fixez un rendez-vous, documentez la consultation dans le dossier du patient.• Assurez-vous de commander une quantité suffisante de vaccins et de toutes les fournitures médicales nécessaires telles que gants, aiguilles, pansements, diphenhydramine et épinéphrine. |
| 3 SEMAINES AVANT LA TENUE DE LA CLINIQUE | <ul style="list-style-type: none">• Faites la promotion de votre clinique de vaccination.• Écrivez des lettres aux médecins, aux maisons de retraite des environs et/ou à tous les patients inscrits dans votre base de données pour les informer de la tenue de votre clinique. |
| 2 SEMAINES AVANT LA TENUE DE LA CLINIQUE | <ul style="list-style-type: none">• Mettez des annonces dans les hebdomadaires et à la radio communautaire; posez des affiches dans la pharmacie.• Reprenez contact avec le fournisseur de vaccins et l'agence d'infirmières pour confirmer la livraison des vaccins et la présence d'une infirmière à la clinique.• Assurez-vous d'avoir suffisamment de place dans le réfrigérateur pour conserver tous les vaccins. |
| MI-OCTOBRE À NOVEMBRE | <ul style="list-style-type: none">• Organisez une clinique de vaccination contre la grippe; documentez les vaccinations dans vos dossiers ou conformément aux exigences de votre agence de santé publique locale. |
| ANNÉE SUIVANTE | <ul style="list-style-type: none">• Envoyez un rappel à tous les participants des années précédentes. |

La grippe en quelques mots : le virus et le vaccin

Le virus

L'influenza (la grippe) est une infection respiratoire aiguë grave, causée par un virus. Elle se propage par l'entremise de gouttelettes de salive d'une personne infectée ou par le contact direct avec des surfaces contaminées. Les symptômes comprennent l'apparition soudaine de maux de tête, les frissons, la toux, la fièvre, la perte d'appétit, les douleurs musculaires, la fatigue, le coryza, les éternuements, les larmoiements et l'irritation de la gorge. La grippe peut aussi provoquer des nausées, des vomissements et la diarrhée, surtout chez les enfants.

La grippe est causée par les virus d'influenza A et B :

- Les virus de l'influenza A sont classés selon deux différents antigènes de surface. Il y a trois différents sous-types humains de l'antigène hémagglutinine (H1, H2 et H3) et deux sous-types de l'antigène neuraminidase (N1 et N2). Les souches en circulation ces derniers temps (H3N2) ont un antigène H et un antigène N qui connaissent périodiquement une dérive antigénique.
- Les virus de l'influenza B ont des antigènes plus stables alors les variations antigéniques sont moins fréquentes.

En raison de la dérive antigénique constante du virus, il faut modifier chaque année le vaccin en fonction des souches les plus courantes en circulation afin de protéger la population contre de nouvelles infections.

Le vaccin

Des antigènes de deux souches d'influenza A et d'une souche d'influenza B sont choisis en fonction des trois souches d'influenza les plus courantes que l'on s'attend à voir en circulation pendant l'année.

Les constituants

A) Le virus

Les vaccins quadrivalents contiennent une lignée B supplémentaire du virus non incluse dans le vaccin trivalent. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande que les vaccins antigrippaux pour la saison 2014-2015 contiennent les souches suivantes :

- Virus apparenté à A/California/7/2009 (H1N1)pdm09;
- Virus apparenté à A/Texas/50/2012 (H3N2);
- Virus apparenté à B/Massachusetts/2/2012 (lignée Yamagata)
- **Quadrivalent seulement** : virus apparenté à B/Brisbane/60/2008 (lignée Victoria)

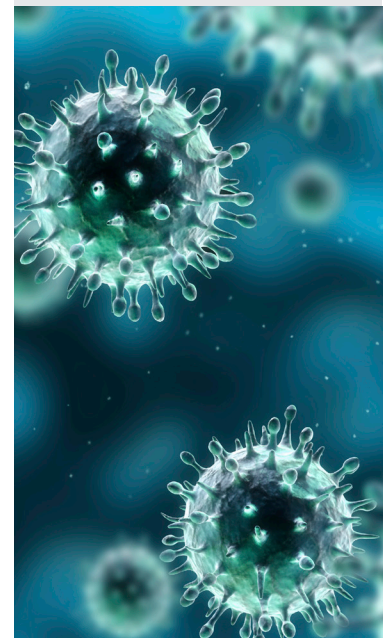
Dix vaccins sont autorisés au Canada : 1) Fluviral®, 2) Vaxigrip®, 3) Agriflu®, 4) Influvac®, 5) Intanza®, 6) Fludac®, 7) Fluzone®, 8) FluMist®, 9) Flulaval™ Tetra et 10) Fluzone® Quadrivalent.

Sept de ces vaccins sont des vaccins trivalents inactivés (VTI). Le 8^e vaccin, FluMist®, est un vaccin vivant atténué contre l'influenza (VVAI). Les deux autres sont les nouveaux vaccins quadrivalents (VIQ).

- Fluviral®, Vaxigrip® et Fluzone®, Flulaval™ Tetra et Fluzone® sont des vaccins à virus fragmenté, car ils sont traités avec un solvant organique qui élimine les glycoprotéines de surface. Les vaccins à virus fragmenté sont moins réactifs et causent moins d'effets secondaires que les vaccins à virus entier. Fluviral®, Vaxigrip®, Fluzone® et Intanza® sont des vaccins trivalents. Flulaval™ Tetra et Fluzone® sont des vaccins quadrivalents.

C'EST UN FAIT

Le vaccin contre l'influenza, y compris le VVAI, peut être donné en même temps que d'autres vaccins, à condition d'utiliser des seringues, des aiguilles et des sites d'administration différents.



Tous les vaccins à virus fragmenté et administrés par voie intramusculaire peuvent être administrés aux adultes et aux enfants de 6 mois et **plus à l'exception d'Intanza®**. Intanza® est une nouvelle préparation **intradermique** destinée uniquement aux **personnes de 18 ans ou plus**. Ce vaccin existe en formulations de 9 µg (pour les 18 à 59 ans) et de 15 µg (pour les 60 ans et plus). On pense que l'administration intradermique stimule l'immunité à médiation humorale et cellulaire.

- Agriflu®, Influvac® et Fludac® sont des vaccins trivalents sous-unitaires inactivés à base d'antigènes de surface. Agriflu® peut être administré aux adultes et aux enfants de plus de 6 mois tandis qu'Influvac® est destiné uniquement aux personnes de 18 ans et plus. Fludac®, par contre, ne peut être administré qu'aux personnes de 65 ans et plus. Contrairement aux autres vaccins, Fludac® contient un adjuvant appelé MF59, qui augmente l'immunogénicité. Les implications de l'immunogénicité sur l'efficacité clinique sont inconnues et doivent être étudiées davantage.
- FluMist® est un VVAI qui est administré par voie intranasale. FluMist® peut être administré aux personnes de 2 à 59 ans.

Cependant, **il n'est pas recommandé pour les femmes enceintes ni pour les personnes atteintes d'affections immunodéprimantes**. L'administration par voie intranasale produirait une immunité muqueuse qui pourrait jouer un rôle plus important dans la protection que les anticorps sériques.

B) Les excipients

- Thimérosal (0,01 %) – un agent de conservation qui contient du mercure (Fluviral® et les formulations multidoses de Fluzone®, de Vaxigrip® et de Flulaval^{MC} Tetra)
- Antibiotiques – traces indétectables utilisées durant la production (Vaxigrip®, Intanza® et Fluzone® ont de la néomycine; Agriflu® et Fludac® ont de la néomycine et de la kanamycine; Influvac® et FluMist ont de la gentamicine)

- Formaldéhyde – dans tous les vaccins sauf FluMist®.
- *Les renseignements ci-dessus sont résumés dans le tableau 1.*

Précautions spéciales

48 heures avant la vaccination

Arrêter le traitement par antiviraux (oseltamivir et zanamivir) avant d'administrer FluMist®

2 semaines après la vaccination

Peut commencer à administrer des antiviraux contre la grippe après l'administration de FluMist®

Éviter tout contact étroit avec des personnes immunodéprimées en raison du risque théorique de transmission du virus du vaccin vivant après l'administration de FluMist®

La protection vaccinale (corrélée aux titres d'anticorps humoraux) est généralement atteinte.

4 semaines après le vaccin

L'administration d'une 2^e dose aux enfants de **2 mois à 9 ans** n'ayant jamais reçu le vaccin auparavant

Chevauchement

Si des antiviraux sont administrés 48 heures avant l'administration de FluMist® et 2 semaines après, il faut revacciner au moins 48 heures après l'arrêt du traitement antiviral.

Une première vaccination contre la grippe chez les enfants de **2 mois à 9 ans** requiert l'administration de **2 doses ordinaires**, à au moins 4 semaines d'intervalle entre les 2 doses.

L'immunité varie selon le sujet, mais elle dure normalement environ 12 mois et commence 2 semaines après l'administration du vaccin.

L'efficacité d'un vaccin varie selon :

- l'âge et le statut immunologique du patient;
- le degré d'activité de la grippe dans la collectivité;
- le degré de similitude entre la souche virale du vaccin et celle de la grippe en circulation durant la saison courante.

Administration

- **Intramusculaire** – (Fluviral®, Vaxigrip®, Agriflu®, Influvac®, Fluzone® et Fludac®) Utiliser une aiguille de calibre 22 à 25, de 2,2 à 2,5 cm (7/8 à 1 po) pour les enfants, de 2,5 à 3,8 cm (1 à 1 ½ po) pour les adolescents et les adultes. Pour les enfants de 1 an et plus, injecter à un angle de 90° dans la région du muscle deltoïde.
- **Intradermique** – (Intanza®) Vient avec un système de micro-injection déjà prêt; injecter dans le muscle deltoïde.
- **Intranasale** – (FluMist®) Vient dans un pulvérisateur de verre à usage unique déjà rempli; administrer la moitié du contenu dans chaque narine.

Tableau 1. Sommaire des vaccins antigrippaux

| Produit | Type de vaccin | Voie d'administration | Groupe d'âge pour lequel le vaccin est autorisé | Privilégié pour [†] | Antibiotiques (TRACES) | Thimérosal | Ingrédients non-médicinaux | |
|--------------|----------------|---|---|------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|-----------------------------------|---|
| TRIVALENT | Influvac® | Inactivé - sous-unitaire | IM | ≥ 18 ans | ≥ 18 ans | Gentamicine | Non | Protéines d'œuf Formaldéhyde Bromure de cétyltriméthylammonium (CTAB) Polysorbate 80 |
| | Fluviral® | Inactivé - virus fragmenté | IM | ≥ 6 mois | ≥ 6 mois | Aucun | Oui | Protéines d'œuf Formaldéhyde Désoxycholate de sodium Sucrose |
| | Agriflu® | Inactivé - sous-unitaire | IM | ≥ 6 mois | ≥ 6 mois | Kanamycine Néomycine | Non | Protéines d'œuf Formaldéhyde CTAB Polysorbate 80 |
| | Fluad® | Inactivé - sous-unitaire | IM | ≥ 65 ans | ≥ 65 ans | Kanamycine Néomycine | Non | Protéines d'œuf Formaldéhyde CTAB Polysorbate 80 |
| | Vaxigrip® | Inactivé - à virus fragmenté | IM | ≥ 6 mois | ≥ 6 mois | Néomycine | Oui (fioles multidoses seulement) | Protéines d'œuf Formaldéhyde Triton X-100 |
| | FluZone® | Inactivé - à virus fragmenté | IM | ≥ 6 mois | ≥ 6 mois | Néomycine | Oui (fioles multidoses seulement) | Protéines d'œuf Formaldéhyde Triton X-100 Gélatine Sucrose |
| | Intanza® | Inactivé - à virus fragmenté | ID | ≥ 18 ans | 18-59 ans (9µg) ou ≥60 ans (15µg) | Néomycine | Non | Protéines d'œuf Formaldéhyde Triton X-100 |
| | FluMist® | Vivant atténué | Pulvérisateur intranasal | 2-59 ans | ≤ 6 ans | Gentamicine | Non | Protéines d'œuf Hydrosylat de gélatine Sucrose Arginine Glutamate monosodique |
| QUADRIVALENT | Flulaval™ | Tetra inactivé - à virus fragmenté | IM | ≥ 6 mois | ≤ 17 ans | Aucun | Oui | α-tocophéryle hydrogéné-succinate Polysorbate 80 Formaldéhyde Éthanol Désoxycholate de sodium |
| | Fluzone® | Quadrivalent inactivé - à virus fragmenté | IM | ≥ 6 mois | ≤ 17 ans | Aucun | Non | Protéines d'œuf Formaldéhyde Triton X-100 |

* Les produits ne sont pas nécessairement disponibles dans votre province ou territoire. Vérifiez auprès du ministère de la Santé pour la liste complète des vaccins autorisés. (Adapté de la Déclaration sur la vaccination antigrippale pour la saison 2014-2015 du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI).

† Démontré comme étant le plus efficace pour ce groupe d'âge.

ID : intradermique

IM : intramusculaire

Critères pour cibler les patients à risque élevé de complications liées à la grippe

Personnes à risque élevé de complications liées à la grippe notamment :

- Les adultes (y compris les femmes enceintes) et les enfants atteints des maladies chroniques suivantes :
 - maladie cardiovasculaire;
 - maladie respiratoire (asthme, BPCO, p. ex.);
 - diabète ou autre maladie métabolique;
 - cancer, immunodéficience, immunodépression (en raison d'une maladie sous-jacente ou d'un traitement);
 - néphropathie;
 - obésité morbide (IMC \geq 40);
 - anémie ou hémoglobinopathie;
 - affections compromettant l'évacuation des sécrétions respiratoires.
- Les enfants et les adolescents traités à l'acide acétylsalicylique sur de longues périodes
- Tous les résidents de centres d'accueil ou d'autres établissements de soins aux malades chroniques
- Les personnes âgées de 65 ans ou plus
- Les femmes enceintes
- Les enfants de 6 mois à 59 mois
- Les Autochtones

Personnes pouvant transmettre la grippe aux personnes à risque élevé de complications notamment :

- Les fournisseurs de soins de santé dans les établissements et dans la collectivité
- Les contacts familiaux avec des personnes à risque élevé, y compris les enfants de 59 mois ou moins
- Les membres d'une famille attendant la naissance d'un enfant durant la saison grippale
- Les femmes à toutes les étapes de la grossesse et les mères qui allaitent
- Les personnes qui ont régulièrement soin d'enfants de 0 à 59 mois
- Les personnes qui fournissent des services à des personnes à risque élevé dans un milieu fermé

Médicaments indiquant la présence d'un risque élevé**

| | | |
|-------------|----------------|-------------|
| Amlodipine | Insuline | Salbutamol |
| Clopidogrel | Lisinopril | Vérapamil |
| Digoxine | Metformine | Warfarine |
| Diltiazem | Nitroglycérine | Salmétérol |
| Énalapril | Prednisone | Ipratropium |
| Fosinopril | Quinapril | Ritonavir |
| Glyburide | Ramipril | |

** Pour une liste plus détaillée des médicaments et affections indiquant la présence d'un risque élevé chez les patients, voir l'annexe A.

Ces médicaments ont été sélectionnés en raison de leur fréquence d'utilisation et de leur indication pour des maladies à risque élevé; le salbutamol, par exemple, a été choisi en tant qu'indicateur de la présence d'asthme ou de BPCO. Vous pouvez ainsi cibler la plupart des patients atteints d'une de ces maladies et avoir moins de médicaments à rechercher.

Personnes à ne pas vacciner :

- Les personnes ayant eu une réaction anaphylactique après l'administration d'une dose du vaccin antigrippal par le passé ou ayant réagi à toute composante du vaccin (sauf les œufs) ou ayant présenté le syndrome de Guillain-Barré dans les six semaines suivant la vaccination contre l'influenza ne doivent pas recevoir de nouvelle dose.

Autres personnes :

- Les personnes assurant des services essentiels dans la collectivité.
- Les personnes en contact direct avec de la volaille infectée par le virus de la grippe aviaire durant les activités d'abattage.
- Les voyageurs même s'ils n'appartiennent pas aux groupes prioritaires ci-dessus.
- **Tous les Canadiens âgés de 6 mois et plus ne présentant pas de contre-indications au vaccin contre l'influenza sont encouragés à se faire vacciner même s'ils ne font pas partie des groupes ci-dessus, car ils peuvent bénéficier de la protection contre la grippe.**

Que faire à propos des allergies aux œufs?

L'allergie aux œufs n'est plus considérée comme une contre-indication pour le VTI. Après un examen exhaustif, le CCNI conclut qu'une personne allergique aux œufs peut recevoir une dose complète du VTI sans test cutané du vaccin antigrippal sans égard à l'occurrence préalable de réactions allergiques graves aux œufs. **(Prière de prendre note que cette recommandation diffère de ce qui est indiqué dans la monographie du produit.)** Le vaccin peut leur être administré dans tout lieu où se fait habituellement la vaccination pourvu que les vaccinateurs soient prêts à intervenir et qu'ils disposent en tout temps de l'équipement nécessaire en cas d'urgence provoquée par l'administration du vaccin.

- Il n'est pas nécessaire de soumettre ces personnes à une période d'observation prolongée après l'administration d'un vaccin.
- Il peut être nécessaire de diriger un patient vers un allergologue si l'on craint une réaction possible et si le patient présente un risque élevé de complications liées à la grippe. Autrement, il peut être nécessaire de réévaluer la nécessité de l'immuniser.
- À l'heure actuelle, aucune donnée n'est disponible pour appuyer cette recommandation pour le VVAI (c.-à-d. FluMist®) et **ce vaccin ne doit donc pas être administré aux personnes allergiques aux œufs.**
- Prière de consulter la Société canadienne d'allergie et d'immunologie clinique (SCAIC) pour plus de renseignements au : http://www.csaci.ca/include/files/CSACI_H1N1_Statement.pdf

Changements importants

- La documentation récente montre que la vaccination antigrippale est bénéfique pour les personnes en bonne santé âgées de 5 à 64 ans ainsi que pour toute personne pour qui le vaccin a été indiqué par le passé. Le CCNI recommande désormais que toutes les personnes âgées de 6 mois et plus se fassent vacciner contre la grippe et surtout celles qui présentent un risque élevé.
- Les données montrent que le VVAI est le vaccin à privilégier pour les enfants de 6 ans ou moins. Le VIT reste toutefois le vaccin à privilégier pour les adultes. Les données ne permettent pas de tirer de conclusion pour les enfants de 6 ans et plus.

Entreposage

- Les vaccins contre l'influenza doivent être entreposés en tout temps entre 2 °C et 8 °C dans l'obscurité totale et ne jamais être congelés.
- La température du réfrigérateur doit être mesurée, surveillée et consignée pour assurer sa précision.
- Consulter le dépliant du fabricant pour des instructions précises sur l'entreposage du produit.
- Il est fortement déconseillé de préremplir les dispositifs d'administration des vaccins, sauf en milieu clinique et hospitalier où des procédures d'étiquetage et de transport strictes sont respectées.
- Les vaccins lyophilisés doivent être reconstitués immédiatement avant d'être utilisés.
- Les vaccins doivent être éliminés conformément aux normes locales ou régionales. Il incombe aux pharmacies d'acheter des contenants pour seringues et aiguilles usagées distincts pour les cliniques de vaccination antigrippale.

Liste de vérification pour l'administration d'un vaccin antigrippal

AI-JE VÉRIFIÉ?

À remplir pour chaque vaccination :

■ AVANT LA VACCINATION :

- Le vaccin est indiqué selon le calendrier de vaccination recommandé.
- Le vaccin est indiqué d'après le dossier de vaccination de la personne à vacciner.
- La dose choisie est indiquée pour le groupe d'âge et de risque du patient.

■ CONSULTATION PRÉVACCINATION :

- La personne à vacciner ou son tuteur a donné son consentement.
- La personne à vacciner a reçu les renseignements concernant les risques, les effets secondaires, les précautions et les avantages du vaccin.
- La personne à vacciner n'a pas de contre-indication ou d'allergie au vaccin ou à ses ingrédients.

■ PRÉPARATION DU VACCIN :

- Le médicament, la dose et le DIN sont corrects.
- Le vaccin n'est pas périmé et il est exempt de toute impureté et/ou décoloration.
- Le vaccin a été entreposé conformément aux instructions du fabricant et aux procédures de la chaîne du froid.
- Le vaccin a été reconstitué et/ou mélangé adéquatement.
- Une trousse d'urgence est disponible (diphenhydramine, épinéphrine).

■ CHOIX DE LA SERINGUE OU DE L'AIGUILLE :

- Une aiguille de calibre et de longueur adéquats a été choisie.

■ ADMINISTRATION DU VACCIN :

- On a expliqué à la personne à vacciner la procédure d'administration et la position de contention.
- Le vaccinateur s'est lavé les mains ou il a utilisé un alcool désinfectant (désinfectant pour les mains).
- La fiole contenant le vaccin et le site d'injection ont été frottés avec un désinfectant (tampon à l'alcool).
- La voie d'administration indiquée a été choisie (ID, IM, voie intranasale).
- Le vaccin est administré avec le bon angle et la bonne profondeur.

■ APRÈS LA VACCINATION :

- L'aiguille usagée est immédiatement jetée dans un contenant jaune désigné pour produits contaminés et tranchants pour être éliminée adéquatement.
- La personne vaccinée comprend les effets secondaires courants et la façon de signaler les événements indésirables.
- Les informations sur le vaccin (n° de lot, date d'expiration, nom du pharmacien) sont documentées.
- La personne vaccinée attend au moins 15 minutes (de préférence 30 minutes pour confirmer l'absence de réaction anaphylactique) après la vaccination.

Administration d'un médicament injectable par un pharmacien – règlements par province

| Province | Injections | Remboursement | Description | Formation* | Autres sources d'information |
|----------|------------|--|---|--|--|
| BC | Oui | 10 \$/injection | Le pharmacien peut faire des injections IM, SC ou TD. Limité aux injections et au traitement de l'anaphylaxie pour les patients de plus de 5 ans. | Le pharmacien doit réussir le programme d'administration des injections offert par le biais du Collège, avec un volet d'étude préalable en ligne (8 heures) et un atelier en salle (1 journée). | College of Pharmacists of British Columbia : http://www.bcparmacists.org/about_us/key_initiatives/index/articles70.php |
| AB | Oui | 20 \$/jour par patient pour une évaluation et pour l'injection | Le pharmacien peut administrer des médicaments par injection, y compris le vaccin antigrippal, aux patients de 9 ans et plus. Le champ de pratique n'inclut pas la vaccination contre l'influenza (injectable ou non) pour les enfants de moins de 9 ans. | Le pharmacien doit réussir un programme de formation approuvé par l'ACP ou un programme de phase 2 accrédité par le CCÉPP pour la formation des pharmaciens aux injections. | Alberta Pharmacists Association : http://www.rxa.ca/media/185776/Influenza-Program-Update-June-3-for-pharmacists-Final-2.pdf Alberta College of Pharmacists: https://pharmacists.ab.ca/administering-drugs-injection |
| SK | Non | — | — | — | — |
| MN | B | — | Règlements à venir, mais le pharmacien peut suivre la formation. | Le pharmacien doit réussir le programme de formation sur les compétences d'immunisation en ligne (14 heures), y compris le module en ligne propre au Manitoba (1 à 2 heures) ainsi qu'un atelier pratique en personne (de 5 à 7 heures). | Manitoba Pharmaceutical Association : http://mpha.in1touch.org/uploaded/38/web/Notice%20to%20Pharmacists%20-%20Injection%20Program.pdf |
| ON | Oui | 7,50 \$/injection | Le pharmacien peut administrer le vaccin antigrippal (conformément au PUVG) aux patients de 5 ans et plus. | Le pharmacien doit réussir un cours de formation sur les injections pour les pharmaciens approuvé par l'OPO. | Ordre des pharmaciens de l'Ontario : http://www.ocpinfo.com/client/ocp/OCPhome.nsf/web/Injection+Training |
| QC | B | — | Règlements à venir. Le pharmacien peut faire des injections à des fins de démonstration seulement. | — | — |
| NB | Oui | 12 \$/injection | Le pharmacien peut administrer des médicaments par injection aux patients de 5 ans et plus. | Le pharmacien doit réussir un programme de formation sur l'administration d'injections IM et SC accrédité par l'Ordre. Un programme de formation supplémentaire est exigé si le pharmacien veut donner des injections par voie ID ou IV. | Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick : http://www.nbpharmacists.ca/LinkClick.aspx?fileticket=tMyaMOLwJw%3d&tabid=261&mid=695 |
| NS | Oui | 11,75 \$/ injection (2014) hausse de 25 ¢ l'an prochain | Le pharmacien peut administrer des médicaments par injection (IM ou SC) aux patients de 5 ans et plus. | Le pharmacien doit réussir un programme de formation sur l'immunisation et les injections approuvé par le Collège (IIATP de Dalhousie, p. ex.) et obtenir un permis d'administration de médicaments par injection de la NSCP. | Nova Scotia College of Pharmacists : http://www.nspharmacists.ca/standards/documents/DrugAdministrationStandardsofPracticeMay2013_FINAL.pdf |
| PEI | Non | — | — | — | — |
| NF | Non | — | — | — | — |
| YT | Non | — | — | — | — |
| NT | Non | — | — | — | — |
| NU | Non | — | — | — | — |

Oui = La réglementation provinciale autorise le pharmacien à vacciner et à administrer un médicament par injection.

B = La province devrait adopter bientôt des règlements autorisant le pharmacien à administrer des vaccins.

Non = Le pharmacien n'est pas autorisé à administrer de vaccins ou n'est pas payé pour ce service.

* Tous les pharmaciens doivent détenir un certificat en RCR et en premiers soins dans le cadre des exigences de formation pour donner des injections.

FAQ pour les patients

Je ne me suis jamais fait vacciner contre la grippe avant. Pourquoi maintenant?

- On estime qu'il y a chaque année 12 000 hospitalisations et 3 500 décès attribuables au virus de l'influenza.
- De 10 à 20 % de la population est infectée par le virus de l'influenza chaque année et les enfants de 5 à 9 ans sont les plus frappés.
- L'influenza est une maladie primaire, mais elle peut provoquer des complications secondaires comme la pneumonie virale, la pneumonie bactérienne secondaire et l'aggravation de pathologies sous-jacentes.
- L'immunisation a réduit le nombre de visites chez le médecin, d'hospitalisations et de décès chez les personnes à risque élevé âgées de 18 à 64 ans, le nombre d'hospitalisations pour une maladie cardiaque et un accident vasculaire cérébral (AVC) chez les personnes âgées de même que le nombre de décès chez les patients diabétiques de 18 ans ou plus.

Je me suis fait vacciner l'an dernier. Pourquoi dois-je recommencer cette année?

- L'immunité diminue en général dans l'année qui suit la vaccination et la revaccination confère une protection optimale.
- Le nouveau vaccin, mis à jour chaque année avec les souches en circulation les plus récentes, est nécessaire pour protéger contre les nouvelles infections.

Je ne me suis jamais fait vacciner contre la grippe. Quels sont les effets secondaires courants?

- Il est courant de ressentir de peu de douleur au point d'injection, ce qui peut durer deux jours, mais qui empêche rarement de vaquer à ses activités normales.
- Les effets indésirables après l'administration du VVAI sont la congestion nasale et le coryza.

J'ai toujours l'impression de tomber malade après la vaccination. Est-ce que le vaccin peut rendre malade?

- Non, les vaccins inactivés contre l'influenza ne contiennent pas de virus vivant alors ils ne peuvent pas causer d'infection.

Je suis enceinte, est-ce que je devrais me faire vacciner?

- Oui. Selon le CCNI, toutes les femmes enceintes, quel que soit le stade de leur grossesse, figurent parmi les personnes devant recevoir le vaccin antigrippal en priorité pour les raisons suivantes : 1) risque de morbidité associée à la grippe chez les femmes enceintes; 2) données faisant état d'effets néonataux indésirables associés à l'hospitalisation pour une maladie respiratoire ou à la grippe chez la mère durant la grossesse; 3) données attestant que la vaccination des femmes enceintes protège les nouveau-nés contre la grippe et l'hospitalisation associée à la grippe et 4) données indiquant que les bébés nés durant la saison de la grippe de mères vaccinées sont moins susceptibles d'être prématurés, d'être petits pour leur âge gestationnel ou d'avoir un faible poids à la naissance.

Je suis allergique au latex. Est-ce que le vaccin antigrippal est sécuritaire pour moi?

- Oui, car tous les vaccins antigrippaux actuellement sur le marché au Canada sont jugés sûrs pour les personnes allergiques au latex.

Je suis allergique aux œufs. Est-ce que le vaccin antigrippal est sécuritaire pour moi?

- Oui, sans test cutané au préalable, les personnes allergiques aux œufs peuvent se faire vacciner contre la grippe au moyen d'un VTI ou d'un VQI, mais pas d'un VVAI, car l'innocuité de ce dernier n'a pas encore été étudiée.

J'ai une maladie aiguë grave, devrais-je attendre avant de me faire vacciner contre la grippe?

- Oui. La vaccination devrait être retardée jusqu'à ce que vos symptômes se soient atténués.

J'ai une maladie aiguë mineure, devrais-je attendre avant de me faire vacciner contre la grippe?

- Non. La présence d'une maladie aiguë mineure, avec ou sans fièvre, ne nécessite pas le report de la vaccination.

Pourquoi choisir l'administration par vaporisation intranasale?

- L'administration par voie intranasale produirait une réponse immunitaire qui imite celle induite par l'infection naturelle.
- L'administration par voie intranasale permet de vacciner les enfants sans les piquer.

J'ai entendu dire que le SGB (syndrome de Guillain-Barré) est un effet indésirable du vaccin antigrippal. Quel est le risque de présenter le SGB?

- Aux États-Unis, durant la période suivant la vaccination contre la grippe saisonnière, le risque absolu de présenter un SGB est un cas en excès pour un million de vaccins par année.

J'ai déjà eu le SOR (syndrome oculo-respiratoire). Est-ce que je peux me faire revacciner?

- Oui. Les personnes ayant déjà présenté un SOR sans symptômes respiratoires peuvent se faire vacciner sans danger.

Je m'occupe d'une personne à risque élevé qui s'est déjà fait vacciner. Est-ce que je dois quand même me faire vacciner?

- Oui. Que la personne à risque élevé soit vaccinée ou non, toute personne en contact avec une personne présentant un risque élevé de complications liées à la grippe doit se faire vacciner.

Je voyage durant la saison de la grippe. Est-ce que mon vaccin antigrippal me protège contre les infections durant mes déplacements?

- Peut-être. La grippe est présente à l'année dans les tropiques. Les vaccins expressément préparés pour l'hémisphère Sud ne sont pas offerts au Canada.



**C'EST
UN FAIT**

Le VVAI présente plusieurs avantages pour les enfants dont l'administration sans aiguille.


ANNEXE A :

Médicaments indiquant que le patient présente un risque élevé

| CLASSE | MÉDICAMENT |
|---|---|
| Médicaments pour le système respiratoire | Béclométhasone Budésonide Cromolyn Épinéphrine Fénotérol Fluticasone Formotérol Ipratropium Montélukast Nédocromil Omalizumab Prednisone Salbutamol Salmétérol Terbutaline Théophylline Tiotropium Zafirlukast |
| Cancer, agents immunosuppresseurs | Azathioprine Cyclosporine Daclizumab Méthotrexate Mycophénolate mofétil Sirolimus Tacrolimus |
| Corticostéroïdes | Cortisone acétate Dexaméthasone Hydrocortisone Méthylprednisolone Prednisolone Prednisone |
| Hypoglycémiant oraux | Acarbose Chlorpropamide Gliclazide Insulines Metformine Natéglinide Pioglitazone Repaglinide Rosiglitazone Tolbutamide |
| Agents antiviraux, VIH/SIDA | Abacavir Amprénavir Délavirdine Didanosine Éfavirenz Enfuvirtide Indinavir Lamivudine Nelfinavir Névirapine Ritonavir/Lopinavir Saquinavir Stavudine Ténofovir Tipanavir Zalcitabine Zidovudine |

| CLASSE | MÉDICAMENT |
|--|---|
| Autres | Acyclovir Famciclovir Ganciclovir Ribavirine |
| Traitements de l'anémie et de l'hémoglobinopathie | Darbépoétine alfa Époétine alfa Filgrastim |
| Traitements des maladies cardiovasculaires (tels que les antiarythmiques et les médicaments contre l'insuffisance cardiaque) | Bêta-bloquants Inhibiteurs de l'ECA Antagonistes des récepteurs de l'angiotensine Inhibiteurs des canaux calciques Statines Autres : – Acide éthacrynique – Acide nicotinique* – Amiloride – Amiodarone – Cholestyramine* – Chlorthalidone – Clopidogrel – Digoxine – Dinitrate d'isosorbide – Dispyramide – Furosémide – Gemfibrozil* – Hydrochlorothiazide – Métolazone – Nitroglycérine – Propafénone – Quinidine – Spironolactone – Triamtérène |
| Antimicrobiens | Amphotéricine B Éthambutol Fluconazole Griséofulvine Isoniazide Itraconazole Kétoconazole Nystatine Pyrazinamide Rifampine Streptomycine Terbinafine |

*comme prévention secondaire

 **Note :** Cette liste n'est pas exhaustive. Elle donne un aperçu des médicaments les plus fréquemment utilisés pour les maladies mentionnées. Le pharmacien doit exercer son jugement professionnel en utilisant cette liste pour dépister les patients susceptibles d'avoir besoin du vaccin contre l'influenza.

ANNEXE B :

Guide des ressources sur la vaccination contre l'influenza

Associations de pharmacie offrant des ressources sur l'influenza

British Columbia Pharmacy Association : <http://www.bcpharmacy.ca/seasonal-flu>

Alberta Pharmacists' Association : <http://www.rxa.ca/pharmacy-initiatives/influenza-immunization-program.aspx>

Ontario Pharmacists Association : <https://www.opatoday.com/professional/resources/for-pharmacists/programs/uiip>

Sites Web des ministères :

Colombie-Britannique : <http://www.immunizebc.ca/healthcare-professionals/influenza> (1)

<http://www.health.gov.bc.ca/pho/influenza.html> (2)

Alberta : <http://www.albertahealthservices.ca/influenza.asp>

Saskatchewan : <http://www.health.gov.sk.ca/influenza-flu>

Manitoba : <http://www.gov.mb.ca/health/flu/pro.html>

Ontario : <http://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/flu/>

Québec : <http://sante.gouv.qc.ca/problemes-de-sante/grippe-influenza/>

Nouveau-Brunswick : http://www2.gnb.ca/content/gnb/en/departments/ocmoh/for_healthprofessionals/cdc/NBImmunizationGuide.html (1)

http://www2.gnb.ca/content/gnb/en/services/services_renderer.10775.html#serviceDescription (2)

Nouvelle-Écosse : <http://novascotia.ca/dhw/CDPC/flu.asp>

Île-du-Prince-Édouard : <http://www.gov.pe.ca/health/index.php3?number=1021145&lang=E>

Terre-Neuve : http://www.health.gov.nl.ca/health/publichealth/cdc/infoforpros_edu.html

Yukon : <http://www.hss.gov.yk.ca/flu.php>

Territoires-du-Nord-Ouest : <http://www.hss.gov.nt.ca/health/diseases-conditions/flu-influenza>

Nunavut : <http://www.gov.nu.ca/health/information/influenza>

Pour plus de renseignements, allez au combattezlacrippe.ca
et au immunize.ca



ASSOCIATION DES
PHARMACIENS
DU CANADA

CANADIAN
PHARMACISTS
ASSOCIATION

